

Rapport P-277 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-277 intitulée: «Pour la conservation des bancs publics en ville de Genève».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 15 octobre 2012)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-277 au Conseil administratif, en lui recommandant de veiller à ce que les bancs installés par la Ville de Genève, dans la mesure du possible et selon les lieux, soient munis d'un dossier.